



COMMUNIQUE DE PRESSE

COMPLEMENTAIRE SANTE : L'UNMI reste présente auprès des mutuelles pour les accompagner dans le nouveau dispositif mais ne se positionnera pas sur la complémentaire santé solidaire.

Depuis le 1er novembre, le nouveau dispositif de la « complémentaire santé solidaire » (CSS) a supplanté l'aide à la complémentaire santé (ACS) et la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C).

L'UNMI est assureur de la solution Proxime Santé, une des onze offres retenues par les pouvoirs publics dans le cadre à l'appel à concurrence de l'aide à la complémentaire santé en 2015. Proxime Santé regroupe une quarantaine de mutuelles et protège 101 149 personnes au 31/09/19.

Les personnes couvertes par l'ACS pourront soit aller au terme de leur contrat, soit en demander la résiliation pour basculer dans le nouveau dispositif : les organismes gestionnaires de l'ACS pourront donc avoir à gérer les contrats jusqu'au 30 octobre 2020.

En revanche, le nouveau dispositif repose sur un mécanisme indemnitaire : l'assurance maladie remboursera aux organismes co-gestionnaires, à l'euro, les dépenses réellement prises en charge.

Une solution d'assurance n'est donc plus nécessaire. Dans ce contexte, l'UNMI a fait le choix de ne pas se positionner dans le cadre du dispositif CSS. Cette décision respecte la volonté des mutuelles de Proxime Santé, qui, consultées par l'UNMI, ont décidé d'aller seules dans le nouveau dispositif.



« Notre rôle sera d'accompagner les mutuelles dans leur démarche » explique Loredana Maïer, directrice générale. *« Nous avons ainsi négocié avec notre prestataire APRIA une solution de gestion des prestations avec des coûts maîtrisés, dans le cadre du forfait prévu par les pouvoirs publics, pour les mutuelles qui souhaiteraient déléguer partiellement la gestion du dispositif CSS ».*

Au-delà de l'ACS, l'UNMI poursuit la diversification de ses activités, avec de nombreuses initiatives, le projet de création d'une nouvelle mutuelle dédiée à la prévoyance, la recherche de nouveaux canaux de distributions, au travers du courtage ou des banques, le lancement de Senior PLUS, une offre d'assurance emprunteur destinée aux seniors, ou la mise en place d'une offre de prévoyance pour les salariés des mutuelles.



L'UNMI, le partenaire indépendant au service et aux cotés des mutuelles de proximité.

L'UNMI est une union de mutuelles à but non lucratif, forte de 90 ans d'expérience.

Elle met son expertise au service de ses mutuelles adhérentes et de ses partenaires, et vient renforcer leur offre, en la complétant, par des solutions de prévoyance, réassurance, dépendance et services.

L'UNMI partage avec ses mutuelles adhérentes ses valeurs d'humanisme, de solidarité et de proximité et s'affirme comme un acteur fort de l'économie sociale et du monde mutualiste. Son ambition : favoriser la diversité mutualiste.

UNMI - Union Nationale Mutualiste Interprofessionnelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité immatriculée sous le SIREN 784718207 - Siège social 50 avenue Daumesnil 75012 PARIS - www.unmi.eu

Contact presse :

Marie-Laure Molko - Tél : 01 76 41 00 32 / 06 70 16 45 15

E-mail : marie-laure.molko@taly.eu

